

---

## POST-FORMATION EN YOGA ET AYURVEDA

# Parcours de formation

---



## Procédure de personnalisation des parcours de formation

Le parcours intègre l'accueil, le positionnement, les activités pédagogiques, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation.

**Contexte** : proposer un dispositif de formation adapté aux professeurs de yoga en exercice  
**Objectifs** : répondre aux besoins de formation d'un candidat et donner une réponse concrète et personnalisée.

### Public-cible

Les post-formations sont destinées aux professeurs de yoga diplômés, sauf exception, étudiée au cas par cas, par les deux associées-gérantes de l'école. Certaines post-formations sont parfois aussi destinées aux professeurs de yoga en cours de formation.

### Pré-requis

Les prérequis sont fixés pour chaque stage et post-formation proposé par l'école Yogamrita, lors de l'établissement du programme de l'année scolaire à venir, par les deux associées-gérantes de l'école.

Les exigences sont précisées pour chaque post-formation, au cas par cas. Elles peuvent dépendre notamment du suivi d'un précédent stage de post-formation, permettant l'acquisition des bases nécessaires au suivi du nouveau stage.

Les prérequis de chaque post-formation sont spécifiés :

- Sur le document de présentation de chaque post-formation
- Sur la page Web de chaque stage de post-formation.

## Etude des besoins en formation continue des enseignants de yoga

---

Les post-formations organisées par l'école sont organisées de sorte à tenir compte, au plus près, les besoins des professeurs de yoga en exercice :

- Les deux associées-gérantes et formatrices responsables, Isabelle Hernandez et Michèle Lefèvre, effectuent une veille sur Internet et se documentent très régulièrement, les réseaux sociaux et dans la presse du yoga, afin de suivre les besoins de la profession
- Michèle Lefèvre, directrice de l'école de yoga Yogamrita participe aux comités pédagogiques de la FIDHY, Fédération Inter-Enseignements du Yoga, qui regroupe les directeurs d'écoles de yoga membres. Ces Comités pédagogiques sont l'occasion d'approfondir la connaissance de la branche
- Avant le début et à la fin de chaque stage de post-formation, les connaissances des stagiaires-enseignants sont évaluées. Cette démarche permet de mieux connaître les besoins
- Après chaque stage de post-formation, il est demandé au stagiaire-professeur quels sont ses retours sur la post-formation qu'il vient de suivre (par rapports à ses attentes, ses besoins professionnels)
- Après chaque stage de post-formation, il est demandé au stagiaire-professeur quels sont ses autres besoins en formation continue
- les besoins en formation continue des professeurs de yoga sont régulièrement sondés par l'école Yogamrita sur son site internet via des sondages réalisés auprès des enseignants de yoga sur le site internet de l'école, <http://www.yogamrita-inscriptions.fr>.
- Enfin, les associées gérantes de l'école Yogamrita sont elles-mêmes professeurs de yoga en exercice depuis plusieurs années et très à l'écoute de la profession.

## Demandes personnalisées

---

Les professeurs de yoga peuvent librement prendre contact avec l'école de yoga Yogamrita. Les deux associées-gérantes et formatrices responsables, Isabelle Hernandez et Michèle Lefèvre, sont à leur écoute et pourront les orienter et les conseiller, de façon concrète et personnalisée, selon leurs besoins, dans le cadre de leur formation continue.

Pour toute demande de dérogation aux prérequis, il est demandé sur le site et la documentation de l'école, de contacter personnellement l'école de yoga Yogamrita.

### Ecole de Yoga et Ayurveda Yogamrita

Site internet : <http://www.yogamrita-inscriptions.fr>

Email : [yogamritaformations@gmail.com](mailto:yogamritaformations@gmail.com)

Téléphone portable : **06 84 30 89 25** (Isabelle Hernandez)

## Nature et caractéristiques des actions de post-formation

---

Les actions de post-formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ; prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Les objectifs de chaque post-formation sont précisés dans les documents de communication.

SARL YOGAMRITA - Pont ar Marc' Had - 29650 Guerlesquin (F) - tél. 06 84 30 89 25 - email : [yogamritaformations@gmail.com](mailto:yogamritaformations@gmail.com) - site internet : <http://www.yogamrita-inscriptions.fr> - Siret 803 679 166 00014 - Code NAF 8551Z - Capital social : 2 000€ - RCS de Brest - Exonération de TVA selon l'article 261 du Code Général des Impôts - Prestataire de formation professionnelle continue : Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 29 08775 29 auprès du préfet de région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État mais permet une prise en charge par votre employeur ou un organisme de financement.

## Pour les post-formations courtes

Pour les post-formations courtes (se tenant sur un seul stage de quelques jours), l'action de formation sera réalisée conformément à un programme qui, en fonction d'objectifs déterminés, précisera les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

L'inscription en ligne, avec la validation des Conditions Générales de Ventes, aura valeur contractuelle.

## Pour les post-formations longues

Pour les stages de post-formations longues (se tenant sur plusieurs stages), les objectifs sont rappelés sur le contrat établi entre l'école Yogamrita et le professeur-stagiaire.

L'action de formation longue sera réalisée conformément à un programme qui, en fonction d'objectifs déterminés, précisera les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

L'organisme de formation s'engage en conséquence à suivre les étapes suivantes de la procédure :

- Identifier le public visé par la formation et les objectifs poursuivis
- Définir l'absence de pré-requis ou les pré-requis: les différents niveaux de connaissances, de savoir-faire, d'expériences professionnelles nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée
- Proposer un contenu de formation et des modules adaptés au public et aux besoins des participants à la formation
- Définir les compétences qui seront développées pendant la formation
- Identifier la durée nécessaire adaptée à la formation et au public, la date, le lieu, la taille du groupe, l'organisation et les horaires
- Proposer des outils pédagogiques, des moyens techniques et d'encadrement identifiés
- et variés pour chaque module et étape de formation en fonction des objectifs poursuivis:
  - apports théoriques, pratiques, méthodologiques
  - d'identifier les indicateurs qui permettront de s'assurer de l'atteinte des objectifs c'est-à-dire de l'acquisition ou de l'amélioration des compétences
  - de valider l'évaluation de la formation (étude de cas, mise en situation, questionnaire...)
  - et la sanction de la formation.

L'organisme de formation s'engage à personnaliser le parcours de formation : en prenant en compte la diversité du public, la diversité des niveaux de formation initiale et d'expérience, par la construction de modules :

- chaque stage de post-formation est un module et cible le développement d'une compétence pour une situation professionnelle identifiée ;
- il est systématiquement spécifié si un stage de post-formation (module) est indépendant et constitue un tout, ou s'il doit être précédé d'un autre stage ou module ;
- chaque post-formation (module) est validé : en fin de stage, la compétence doit être évaluée et sa maîtrise attestée ;
- la combinaison de différents stages ou modules constitue un parcours ;
- le formateur doit avoir la capacité de proposer des activités adaptées aux exigences de la formation et aux besoins de chaque individu.

SARL YOGAMRITA - Pont ar Marc' Had - 29650 Guerlesquin (F) - tél. 06 84 30 89 25 - email : yogamritaformations@gmail.com - site internet : <http://www.yogamrita-inscriptions.fr.fr> - Siret 803 679 166 00014 - Code NAF 8551Z - Capital social : 2 000€ - RCS de Brest - Exonération de TVA selon l'article 261 du Code Général des Impôts - Prestataire de formation professionnelle continue : Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 29 08775 29 auprès du préfet de région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État mais permet une prise en charge par votre employeur ou un organisme de financement.